

**ACTION COLLECTIVE CONTRE LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT  
BANQUE NATIONALE CONCERNANT LES COMMISSIONS DE SUIVI  
VERSÉES À DES COURTIER À ESCOMPTE**

**AVIS DE CERTIFICATION ET DATE LIMITE POUR S'EXCLURE**

**AVEZ-VOUS DÉJÀ DÉTENU DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
BANQUE NATIONALE OU D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
PORTEFEUILLE GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE BNI  
PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN COURTIER À ESCOMPTE?**

La Cour supérieure de justice de l'Ontario a certifié une action collective permettant à un groupe déterminé d'investisseurs (le « groupe ») de poursuivre leur recours contre Banque Nationale Investissements et Société de fiducie Natcan (les « défenderesses »). Il est allégué que les défenderesses ont versé des commissions de suivi excessives, gonflées et/ou non gagnées à des courtiers à escompte prélevées sur les actifs des Fonds communs de placement Banque Nationale et des Fonds communs de placement Portefeuille Gestion privée de patrimoine BNI. L'action collective réclame des dommages-intérêts pécuniaires au nom du groupe. Les allégations n'ont pas été prouvées et sont contestées par les défenderesses.

Si vous souhaitez participer à l'action collective, **NE FAITES RIEN.**

Si vous ne souhaitez pas participer à l'action collective, être liée par celle-ci ou recevoir une indemnité au terme de celle-ci, vous devez vous en exclure en faisant parvenir un formulaire d'exclusion à RicePoint Administration Inc. au plus tard le 23 décembre 2022.

Pour obtenir un formulaire d'exclusion ou tout autre renseignement au sujet de l'action collective, communiquez avec nous:

- Par Internet au <https://www.siskinds.com/class-action/action-collective-relative-aux-commissions-de-suivi-sur-des-fonds-communs-de-placement/?lang=fr>
- Par téléphone au 1-800-461-6166, poste 4399 (sans frais en Amérique du Nord)
- Par téléphone au 416-594-4399 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord)

***La publication du présent avis a été autorisée par  
la Cour supérieure de justice de l'Ontario.***